



## PROCES VERBAL

### COMMISSION FOOT ANIMATION

Réunion du 06 Février 2024

---

#### Présents :

M. Philippe DELPECH  
M. Clément GRUMELIER  
M. Kévin SURAY

---

La commission,

Pris connaissance des feuilles du 2<sup>ème</sup> Tour du Challenge U11 Daniel MONCLIN concernant le plateau du 25 novembre 2023 qui avait lieu à Tinquieux avec les équipes suivantes :

- Taissy 2
- Bignicourt 2
- St Martin La Veuve 3
- Tinquieux-Champigny FC 2
- RC Epernay 3

A la lecture du règlement Challenge U11 et plus précisément de l'article 2 - Participation des joueurs et joueuses et équipes « *Restriction de participation concernant les équipes réserves : A compter du 2ème tour, les équipes pourront inscrire sur la feuille de match uniquement les joueurs inscrits sur la feuille de match du 1<sup>er</sup> tour + maximum 3 joueurs – n'ayant pas participé à ce 1<sup>er</sup> Tour* »

Après enquête par la commission, il s'avère que l'équipe de TINQUEUX/CHAMPIGNY FC 2 a fait participer 9 joueurs ayant joué en équipe supérieure : AGBONGIASEDE Daniel (licence 9603337871), CALMEAU Axel (licence 9603173359), DESPREZ Joseph (licence 9604358262), LAHEURTE Emile (licence 9603885289), NACHATE Hamza (licence 9603249608), BODIN Hugo (licence 9603166446), PUAUD Feliks (licence 9603166337), HENINI Naël (licence 9603671100), WANG Hugo (licence 9603189643).

Par ces motifs

Décide de disqualifier l'équipe de TINQUEUX/CHAMPIGNY FC 2.  
L'équipe de RC Epernay 3 est repêché et ainsi qualifiée pour le 3<sup>ème</sup> tour.

**Le secrétaire de séance**

**Clément GRUMELIER**